

ARRETE N° 287 du 06/01/2017

relatif à la constitution de la commission pédagogique de Licence

Domaine : Arts, Lettres et Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
 PARIS DIDEROT – PARIS 7**

VU le Code de l'éducation notamment D613-38 à 50 ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2
 Décembre 2015

ARRETE

ARTICLE 1 - La commission pédagogique pour l'entrée et l'inscription en Licence

Domaine : Arts, Lettres et Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

est composée comme suit :

Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité
DELESTRE	Olivier	CDI	PARIS DIDEROT	Président
FRIESS	Lucrece	MCF	PARIS DIDEROT	
HERRERAS	Jose-Carlos	PR	PARIS DIDEROT	
LI	Jun	PRCE	PARIS DIDEROT	
MARTINE	Julien	MCF	PARIS DIDEROT	

ARTICLE 2 - La présente commission est compétente pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2016 et le 30 novembre 2017.

ARTICLE 3 – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Pour la présidente et par délégation
 Le vice-président de la CFVU*

Maximilien CAZAYOUS

